

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**  
-----

Département  
DE L'AUDE  
-----

Séance du vingt deux décembre deux mille trois

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusé : M. Didier CODORNIOU.

N°126

OBJET : **CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE MONTREDON  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Rapporteur expose :

Le Schéma Directeur d'Assainissement de MONTREDON et les différentes visites du SATESE ont mis en évidence des dysfonctionnements et une capacité trop faible de la station d'épuration de cette commune.

Pour prendre en compte les évolutions futures de l'urbanisme et l'extension de la zone d'activités, il convient de créer sur le même site une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 2500 Equivalents Habitants.

Le montant des travaux s'élève à 1.152.000 €HT.

Il convient pour financer cette opération de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général et l'Agence de l'Eau pour l'obtention de la subvention la plus large possible.

**Je vous propose :**

- de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général, et l'Agence de l'Eau, afin d'obtenir l'aide financière la plus large possible,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif technique ou financier se rapportant à ce dossier.

**Le Bureau adopte à l'unanimité.**

Le Président,

Michel MOYNIER.